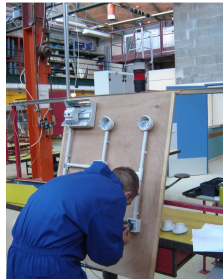


Les entreprises partenaires

ABB Entrellec, AREVA, Borgeot, EDF,
Centre hospitalier de Mâcon, Eurosérum,
Services Techniques de la ville de Mâcon,
Renaud Electricité Automatismes, SN2E, ...



Résultats aux examens Insertion professionnelle Offres d'emploi

VOIR LE SITE INTERNET DU LYCEE :

<http://lyc71-cassin.ac-dijon.fr/>

ou « cassin mâcon »

depuis un moteur de recherche

Contacts

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL
TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
49 Bd des 9 Clés
71018 MACON Cedex
Tél : 03 85 39 53 50
Fax : 03 85 39 53 70

@-mail : 0710048s@ac-dijon.fr

**Le lycée René CASSIN est
labellisé lycée des métiers.**

site internet :

<http://lyc71-cassin.ac-dijon.fr/>
ou « cassin mâcon »
depuis un moteur de recherche

**Le lycée dispose d'un Internat
ouvert le Dimanche soir.**



CAP PROE



Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques

Lycée des métiers



<http://lyc71-cassin.ac-dijon.fr/>
ou « cassin mâcon »
depuis un moteur de recherche

Présentation du CAP PROE

Le titulaire du CAP PROE intervient dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations utilisant de l'énergie électrique.



Il exerce son métier dans des entreprises de toutes tailles, dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Il apprend à participer à des tâches de mise en œuvre, de mise en service, de maintenance sur des installations et équipements électriques. L'activité est essentiellement liée à la basse tension, où les travaux d'organisation et de réalisation sont exécutés en toute autonomie, alors que les tâches de mise en service et maintenance sont effectuées dans des limites d'autonomie et sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

Il est donc capable d'exécuter, en toute sécurité, des tâches de niveau « ouvrier qualifié » sur des équipements et des installations électriques, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, dans le respect de la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement.

Contenu de la formation et coefficients à l'examen

	Seconde	Terminale	Coef.
Français - Hist. Géo. - ECJS	4h30	4h	3
Langue vivante	2h	2h	
Mathématiques et Sciences physiques	4h	3h30	2
Prévention Santé Environnement	1h	1h30	1
Arts appliqués	2h	1h30	
Education phys. et sportive	2h30	2h30	1
Enseignement professionnel	15h	15h	8
Analyse fonctionnelle et technologique	3h	3h	4

Douze semaines de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) sont obligatoires au cours des deux années scolaires.

L'objectif est de mettre en application les connaissances acquises au cours de la scolarité dans une entreprise des métiers de l'électricité.



Organisation de l'enseignement professionnel

Les jeunes travaillent dans des salles banalisées, sur des équipements et des systèmes pédagogiques de type industriel, de l'habitat ou du tertiaire. Ils apprennent à organiser leur poste de travail, à réaliser des équipements et des installations électriques, à participer à des mises en service ou des opérations de maintenance.

Poursuite d'études

Le titulaire du CAP PROE peut, avec un très bon dossier, aborder une formation complémentaire :

- Brevet Professionnel (Installations et équipements électriques, monteur technicien en réseaux électriques)
- Baccalauréat Professionnel (Electrotechnique énergie et équipements communicants, Maintenance des appareils et équipements ménagers, Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques).
- Mention complémentaire (Installation de matériel électronique de sécurité, Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile)